

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 09 – 04 - AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU SUD BASSIN – AVIS SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES NOTABLES DE L'OPÉRATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Maryse LANDE donne procuration à David DELIGEY

Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par courrier en date du 23 juillet 2018, le Préfet a prescrit, dans le cadre du projet d'amélioration de la desserte du Sud-bassin par l'axe A660-RN250, l'organisation d'une enquête publique unique préalable à autorisation environnementale, à déclaration d'utilité publique de travaux, et à mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gujan-Mestras.

Cette enquête publique a démarré le 20 août, pour se terminer le 20 septembre 2018.

Le dossier d'enquête a été à cet effet adressé à la ville et tenu à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête.

Pour mémoire, cette opération se déroule en deux tranches principales, une première phase de travaux concernant le tronçon La Hume-Carrefour de dit de Bissérié, la deuxième concernant la création simultanée de deux échangeurs à Césarée et à La Hume.

Le Préfet nous invite, en application de l'article R 181-18 du code de l'environnement, à formuler un avis sur les incidences environnementales notables de l'opération sur le territoire communal.

Notre assemblée s'était déjà prononcée sur ce dossier, et sur cette même question, le 15 décembre 2017, et avait considéré que le projet n'entraînait pas de conséquences dommageables majeures sur le plan environnemental, et qu'au contraire des mesures de compensations proposées étaient de nature à fortement limiter l'impact du projet.

Sur cette base, je vous propose de considérer que le projet d'amélioration de la desserte du Sud du Bassin d'Arcachon tel que présenté dans le dossier d'enquête publique n'entraîne pas de conséquences environnementales dommageables au territoire communal.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le... 25 septembre 2018
GUJAN-MESTRAS le... 25 septembre 2018